ARGOS GUYANE
Société par actions simplifiée
Au capital de 359 340 €
Siège social: Zone Industrielle de Dégrad des Cannes
97354 REMIRE MONTJOLY
RCS : Cayenne 350 072 666

PROCES VERBAL DE DECISIONS DE L´ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 22 JUIN 2026

L´an deux mille vingt- six, et

Le 22 juin

La soussignéé : ARGOS SEM LLC, limited liability company de droit americaine, dont le siège es sis 251 Little Falls Drive, Wilmington 19808, DELAWARE, représenté par Gustavo Uribe, en qualité de Président, dument habilité,

Agissant en qualité d'associée unique de la Société, et statuant conformément à l´article 19 des statuts de la Société,

Après avoir exposé que :

M. Gari de la Rosa, Président, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de cet exercice.

Les comptes annuels et le rapport de gestion ont été tenus à la disposition du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article R. 232-1 du Code de commerce, lequel a établi son rapport en date du 13 juin 2026.

A pris les décisions ci-après relatives :

- à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

- à l'affectation de résultat.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice d'un montant de d'un million six cent mille trois cent soixante-quinze euros et 00 centimes (1 600 375,00 €).

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'associé unique donne quitus de sa gestion au Président pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant un million six cent mille trois cent soixante-quinze euros et 00 centimes (1 600 375,00 €). comme suit :

- Au compte « report à nouveau », la somme de 1 600 375 euros 00 centimes (1 600 375,00 €). ;

En outre, l'associé unique reconnaît qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

	Nombre d´actions	**Dividende distribué par action**	**Dividende Total**
Exercice 2022	23 956	0	0
Exercice 2023	23 956	0	0
Exercice 2024	23 956	0	0

TROISIÈME DÉCISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions ci-dessus adoptées. De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature de l'associé unique

ARGOS SEM LLC

agissant en qualité d'Associé Unique

M. Gustavo Uribe

Visa du Président d´Argos Guyane

M. Gari de la Rosa

Acta accionista unico Argos Guyane

Informe de auditoría final 2026-06-22

Fecha de creación:	2026-06-22 (hora estándar de Colombia)
Por:	FirmasGerenciaLegal CCA (FirmasGerenciaLegalCCA@argos.com.co)
Estado:	Firmado
ID de transacción:	CBJCHBCAABAAdYnpH_Os3MgljXE66r6qzhdij0ThfUjL

Historial de “Acta accionista unico Argos Guyane”

FirmasGerenciaLegal CCA (FirmasGerenciaLegalCCA@argos.com.co) ha creado el documento.
2026-06-22 - 9:03:03 CDT- Dirección IP: 163.116.234.43.

El documento se ha enviado por correo electrónico a gary.delarosa@argos.co para su firma.
2026-06-22 - 9:03:52 CDT

El documento se ha enviado por correo electrónico a gustavo.uribe@argos.co para su firma.
2026-06-22 - 9:03:52 CDT

gary.delarosa@argos.co ha visualizado el correo electrónico.
2026-06-22 - 9:11:49 CDT- Dirección IP: 140.248.4.49.

Acuerdo visualizado por gary.delarosa@argos.co
2026-06-22 - 9:11:53 CDT- Dirección IP: 18.206.67.206.

El firmante gary.delarosa@argos.co firmó con el nombre de Gari De la Rosa
2026-06-22 - 9:14:23 CDT- Dirección IP: 190.219.100.39.

Gari De la Rosa (gary.delarosa@argos.co) ha firmado electrónicamente el documento.
Fecha de firma: 2026-06-22 - 9:14:25 CDT. Origen de hora: servidor.- Dirección IP: 190.219.100.39. - Aspecto de la firma seleccionada: DISEÑO_MÓVIL

gustavo.uribe@argos.co ha visualizado el correo electrónico.
2026-06-22 - 11:42:18 CDT- Dirección IP: 186.75.161.114.

Acuerdo visualizado por gustavo.uribe@argos.co
2026-06-22 - 11:42:46 CDT- Dirección IP: 18.206.67.206.

El firmante gustavo.uribe@argos.co firmó con el nombre de Gustavo Uribe
2026-06-22 - 11:43:10 CDT- Dirección IP: 186.75.161.114.

Gustavo Uribe (gustavo.uribe@argos.co) ha firmado electrónicamente el documento.

Fecha de firma: 2026-06-22 - 11:43:12 CDT. Origen de hora: servidor.- Dirección IP: 186.75.161.114. - Aspecto de la firma seleccionada: DIBUJO

Documento completado.

2026-06-22 - 11:43:12 CDT

GRUPO ARGOS
Powered by
Adobe
Acrobat Sign

KPMG S.A.
2 allée Alex Pierre-Louis
Immeuble Alexia
97200 Fort-de-France

Argos Guyane

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Argos Guyane
Zone Industrielle Degrad des Cannes - 97354 Rémire-Montjoly
Ce rapport contient 20 pages

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG S.A.
2 allée Alex Pierre-Louis
Immeuble Alexia
97200 Fort-de-France

Argos Guyane

Zone Industrielle Degrad des Cannes - 97354 Rémire-Montjoly

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'associée unique de la société Argos Guyane,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Argos Guyane relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation du chiffre d'affaires et des stocks ainsi que la présentation des créances et des dettes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fort-de-France, le 13 juin 2026

KPMG S.A.



Sandra ICHOUA

Associée

SASU ARGOS GUYANE

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes	86 603	84 358	2 245	3 831
Immobilisations corporelles				
Terrains	556 282	525 815	30 467	33 388
Constructions	779 874	523 866	256 009	208 445
Installations tech., matériels, outillage	5 996 493	3 086 131	2 910 362	2 438 393
Autres immobilisations corporelles	771 607	584 247	187 360	222 448
Immo. en cours, avances & acomptes	357 008		357 008	566 103
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	109 135		109 135	72 675
Total	**8 657 002**	**4 804 415**	**3 852 586**	**3 545 285**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements	2 918 222	120 000	2 798 222	3 130 108
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis	215 294		215 294	241 354
Marchandises				
Avances & acptes versés/commandes	12 666		12 666	12 666
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 867 358		2 867 358	1 136 170
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	94 389		94 389	38 364
Etat, impôts sur les bénéfices	389 814		389 814	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	2 065 664		2 065 664	4 047 659
Charges constatées d'avance	122 666		122 666	46 367
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 060 225		4 060 225	1 353 704
Total	**12 746 298**	**120 000**	**12 626 298**	**10 006 394**
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des emprunts				
Ecarts de conversion actif et différence d'éval.				
Total				
TOTAL ACTIF	**21 403 300**	**4 924 415**	**16 478 885**	**13 551 679**

SASU ARGOS GUYANE

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	359 340	359 340
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 670	12 670
Ecarts de réévaluation	39 623	39 623
Réserve légale	35 934	35 934
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	8 502 812	5 884 350
Résultat de l'exercice	1 600 375	2 618 461
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	16 345	16 345
Total	**10 567 099**	**8 966 724**
AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	125 313	132 064
Total	**125 313**	**132 064**
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Découverts, concours bancaires	69	1 080
Emprunts et dettes financières diverses	3 049	3 049
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-144	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 403 604	2 560 583
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel	701 814	745 169
. Organismes sociaux	434 336	491 125
. Etat, impôts sur les bénéfices	407 760	56 532
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	835 984	574 158
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		21 195
Produits constatés d'avance		
Total	**5 786 472**	**4 452 891**
COMPTES DE REGULARISATION		
Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation		
TOTAL PASSIF	**16 478 885**	**13 551 679**

SASU ARGOS GUYANE

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/2025 au 31/12/2025	% CA	du 01/01/2024 au 31/12/2024	% CA	Var. en val. annuelle en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	24 263 724	100,00	27 420 718	100,00	-3 156 993	-11,51
Production stockée	-26 060	-0,11	139 018	0,51	-165 078	-118,75
Production immobilisée						
Subventions						
Produit des cessions d'immo. incor. et corpo.	8 615	0,04			8 615	######
Autres produits	102 516	0,42	50 171	0,18	52 345	104,33
Total	**24 348 796**	**100,35**	**27 609 907**	**100,69**	**-3 261 111**	**-11,81**
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises			215 460	0,79	-215 460	-100,00
Variations stock (marchandises)			-215 460	-0,79	215 460	100,00
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements	12 485 258	51,46	15 220 648	55,51	-2 735 390	-17,97
Variation de stock (mat. premières)	311 886	1,29	-15 921	-0,06	327 807	######
Autres achats & charges externes	4 304 410	17,74	3 965 926	14,46	338 484	8,53
Total	**17 101 555**	**70,48**	**19 170 653**	**69,91**	**-2 069 098**	**-10,79**
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	176 866	0,73	194 191	0,71	-17 324	-8,92
Salaires	2 611 223	10,76	2 497 699	9,11	113 524	4,55
Cotisations sociales	753 144	3,10	932 974	3,40	-179 830	-19,27
Dotations amortissements, dep. et prov.	507 190	2,09	567 683	2,07	-60 493	-10,66
Valeurs comptables d'immo. incor. et corpo. cédées	64 120	0,26			64 120	######
Autres charges	562 354	2,32	687 240	2,51	-124 886	-18,17
Total	**4 674 897**	**19,27**	**4 879 787**	**17,80**	**-204 889**	**-4,20**
Résultat d'exploitation	**2 572 344**	**10,60**	**3 559 468**	**12,98**	**-987 124**	**-27,73**
Produits financiers	182 190	0,75	39 783	0,15	142 407	357,96
Charges financières	464 677	1,92	228 059	0,83	236 618	103,75
Résultat financier	**-282 486**	-1,16	**-188 276**	-0,69	-94 211	-50,04
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	**2 289 857**	**9,44**	**3 371 192**	**12,29**	**-1 081 334**	**-32,08**
Produits exceptionnels			-0	-0,00	0	100,00
Charges exceptionnelles			119 232	0,43	-119 232	-100,00
Résultat exceptionnel			**-119 233**	-0,43	119 233	100,00
Participation des salariés	145 642	0,60	308 957	1,13	-163 315	-52,86
Impôt sur les bénéfices	543 840	2,24	324 541	1,18	219 299	67,57
Résultat de l'exercice	**1 600 375**	**6,60**	**2 618 461**	**9,55**	**-1 018 086**	**-38,88**

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2025 Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Entrée en vigueur du nouveau règlement comptable ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers au 1er janvier 2025.
Ce nouveau règlement introduit plusieurs modifications :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel
- la suppression de la technique des transferts de charges
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature
- de nouveaux modèles d'états financiers
- une nouvelle présentation des informations en annexe introduisant des tableaux obligatoires

Ce changement de réglementation constitue un changement de méthode comptable qui n'a pas d'incidence significative dans la présentation des comptes de la société.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Exercice clos le : 31/12/2025 **Durée :** 12 mois

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation en charges	Option pour la comptabilisation à l'actif	Non concerné
Frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles			X	
des titres de participation				X
des autres titres immobilisés et des titres de placement				X
Frais externes de formation nécessaires à la mise en service		X		
Coûts d'emprunts activables montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				X
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation montant comptabilisé en charges pour l'exercice				X

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	86 603			86 603
Terrains.....	556 282			556 282
Constructions.....	699 366	80 508		779 874
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 179 831	903 951	87 290	5 996 493
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	1 310 070	357 214	538 669	1 128 615
Immobilisations financières.....	72 675	90 000	53 540	109 135
Total.....	**7 904 827**	**1 431 673**	**679 499**	**8 657 002**

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	82 771	1 587		84 358
Terrains.....	522 893	2 922		525 815
Constructions.....	490 921	32 945		523 866
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 741 438	375 512	30 819	3 086 131
Autres immobilisations corporelles..	521 520	64 693	1 966	584 247
Total.....	**4 359 543**	**477 658**	**32 785**	**4 804 415**

Dépréciations de l'actif	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

IMMOBILISATIONS

Augmentations de l'exercice	Virements		Entrées			Total
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations	
Immobilisations incorporelles.....						
Terrains.....						
Constructions.....			80 508			80 508
Installations techniques, matériel et outillage industriels			903 951			903 951
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes			357 214			357 214
Immobilisations financières.....			90 000			90 000
Total.....			**1 431 673**			**1 431 673**

Diminutions de l'exercice	Virements		Sorties			Total
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service	
Immobilisations incorporelles.....						
Terrains.....						
Constructions.....						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			87 290			87 290
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes			538 669			538 669
Immobilisations financières.....			53 540			53 540
Total.....			**679 499**			**679 499**

AMORTISSEMENTS

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations				Total
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur élements amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	
Immobilisations incorporelles.....		1 587			1 587
Terrains.....		2 922			2 922
Constructions.....		32 945			32 945
Installations techniques, matériel et outillage industriels		375 512			375 512
Autres immobilisations corporelles.....		64 693			64 693
Total.....		**477 658**			**477 658**

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions			Total
	Elements transférés à l'actif circulant	Elements cédés	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		30 819		30 819
Autres immobilisations corporelles.....		1 966		1 966
Total.....		**32 785**		**32 785**

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements	3 230 108	2 918 222	3 230 108	2 918 222
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis	241 354	215 294	241 354	215 294
Marchandises				
Total	**3 471 462**	**3 133 516**	**3 471 462**	**3 133 516**

Dépréciation des stocks	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements	100 000	20 000		120 000
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total	**100 000**	**20 000**		**120 000**

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce Non recensé

Clients	
Autres créances	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé	109 135	109 135	
Actif circulant et charges constatées d'avance.	5 539 891	5 539 891	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances	29 016		29 016	
Autres postes d'actif				
Total	**29 016**		**29 016**	

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré premier sorti pour les matières premières et du coût unitaire moyen pondéré pour les marchandises et autres.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks produits par l'entreprise sont enregistrés à leur coût de production. Le coût de production comprend les coûts directement liés à la production (coûts directs) et l'affectation systématique des frais généraux de production (coûts indirects) fixes et variables qui sont encourus pour transformer les matières premières en produits.

La méthode d'affectation des frais fixes est fondée sur la capacité normale des installations de production (PCG art 321-21), les coûts fixes de production prennent en compte la sous activité résultante de l'inadéquation de l'outil de production du marché Guyanais d'environ 33%.

Les intérêts sont toujous exclus de la valorisation des stocks.

Le stock de pièces détachées est valorisé au prix d'achat augmenté des coûts d'approche.

Les pièces détachées devenues obsolètes par un changement technologique sont régulièrement cafutées. En revanche, si ces pièces détachées ont toujours un intérêt technique; elles sont valorisées à 0.01 euro.

CREANCES ET DETTES

Les crénaces et dettes sont valorisées à leur valeu nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DUREES D'AMORTISSEMENT

Logiciels informatiques	de 1 à 3 ans
Brevets	7 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 6 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des contructions	12 ans
Matériels et outillages industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	de 6 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Début d'exercice	Mvts Débits	Mvts Crédit	Fin d'exercice
Capital social	359 340			359 340
Prime d'émission - fusion - apport	12 670			12 670
Ecarts de réévaluation	39 623			39 623
Réserve légale	35 934			35 934
Réserve statuaire ou contractuelle				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	5 884 350		2 618 461	8 502 812
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 618 461	2 618 461		1 600 375
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	16 345			16 345
Total	**8 966 724**	**2 618 461**	**2 618 461**	**10 567 099**
Autres fonds propres				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**8 966 724**	**2 618 461**	**2 618 461**	**10 567 099**

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Capital social (actions ou parts) :

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	23 956	15,00
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice		

Provisions :	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées	16 345			16 345
Provisions pour risques & charg	132 064	9 532	16 283	125 313
Total	**148 409**	**9 532**	**16 283**	**141 658**

Etat des dettes :	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	69	69		
Dettes financières diverses	3 049	3 049		
Fournisseurs	3 403 604	3 403 604		
Dettes fiscales et sociales	2 379 894	2 379 894		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	**5 786 616**	**5 786 616**		

Dettes représentées par des effets de commerce : Non recensé

Dettes financières	
Fournisseurs	
Autres dettes	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	681 998
Dettes fiscales et sociales	869 098
Autres dettes	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont définies conformément au règlement CRC 00-06.

Elles correspondent à une obligation probable ou certaine à la date de clotûre.

4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Par catégorie d'activités	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis	23 836 157	26 986 326	98,24	98,42
Prestations de services	427 568	434 392	1,76	1,58
Total	**24 263 724**	**27 420 718**	**100,00**	**100,00**

Par marchés géographiques	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
France	24 263 724	27 420 718	100,00	100,00
Total	**24 263 724**	**27 420 718**	**100,00**	**100,00**

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes		
	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	38 622	
Honoraires afférents aux services autres que la certification	15 697	
Total	54 319	

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Résultat avant impôts	Impôt
- Résultat courant	2 289 857	572 464
- Résultat exceptionnel	0	0
- Résultat comptable	1 600 375	0

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	Montant	Impôt
- Provision indemnité de fin de carrière	125 313	31 328
- Participation	145 642	36 411
- Abattement LODEOM	300 000	75 000
Total allègements	**570 955**	**142 739**
Total accroissements	**0**	**0**

Effectif moyen	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
- Cadres	3	
- Agents de maîtrise et techniciens	5	
- Employés	2	
- Ouvriers	19	
- Apprentis	1	
TOTAL	**30**	**0**

5 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS (suite)

AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

ENGAGEMENT DE RETRAITE
La méthode retenue est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Elle retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Cette méthode est définie comme la norme comptable IAS n°19 révisée (norme européenne). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O 'Projected Benefit Obligation). La P.B.O représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des auglentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et de survie.

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES

Engagements	Exercice en cours		Exercice précèdent	
	Provisionné	Non provis.	Provisionné	Non provis.
Régimes à prestations définies				
Régimes additifs en droits				
Régimes chapeaux				
Indemnités de fin de carrière	125 313		132 064	

Méthodes et hypothèses utilisées	
Date des données (fichier du personnel)	30/11/25
Date d'évaluation	31/12/25
Taux d'inflation	3,50 %
Taux d'actualisation	3,80 %
Progression futures des salaires	Ciments : 4,50 %
Tables de mortalité	TV/TD 2013-2015
Age de départ à la retraite	Age taux plein après réforme des retraites
Conditions de départ	Départ volontaire
Charges patronales	Ouvrier : 25,62 %
	Agent de maîtrise : 37,36 %
	Cadre : 47,73 %
Taux de turnover	Années d'ancienneté inférieures à 1 an : 16,02 %
	Années d'ancienneté inférieures à 5 ans : 8,34 %
	Années d'ancienneté inférieures à 10 ans : 4,91 %
	Années d'ancienneté inférieures à 15 ans : 3,66 %
	Années d'ancienneté inférieures à 20 ans : 2,81 %
	Années d'ancienneté inférieures à 25 ans : 2,12 %
Méthode actuarielle	Méthode des unités de crédit projetées
Convention collective	Fabrication de ciments

6 AUTRES INFORMATIONS

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES

- Contôle fiscal

Un avis de vérification portant sur les années 2021 à 2022 est toujours en cours. Aucun redressement n'est pour l'heure envisagé. La société est en attente du résultat de ce contrôle

- Pont du Larivot

La société ARGOS GUYANE est un des prestataires participant à la construction du Pont du Larivot. Ce chantier qui avait été mis à l'arrêt en octobre 2024 a repris.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

En janvier 2026, la société ARGOS GUYANE a acheté le terrain sur lequel se trouve l'usine pour un montant de 2,7 millions d'euros. Cette acquisition a été majoritairement financée grâce à un prêt de la BNP pour un montant de 2,295 millions d'euros.